PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le treize (13) juillet deux mille vingt-six (2026), à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5, et Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6, sont absentes.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h.

2026-07-255 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification en ajoutant notamment le point 5.16. « Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à Acier Picard pour découpes en acier Corten (affiche et mobilier urbain) ».

Ordre du jour
Séance ordinaire du 13 juillet 2026

1. Administration

1.1. Ouverture de la séance
1.2. Adoption de l'ordre du jour
1.3. Démantèlement du monument Jacques-Cartier - Point d'information par Parcs Canada
1.4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026
1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2026
1.6. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juin 2026
1.7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 242 000 $ qui sera réalisé le 17 août 2026
1.8. Tarification incitative des déchets – Achat et distribution de sacs en papier pour promouvoir le compostage
1.9. Santé – Inscription à la formation « *Municipalités en santé : un évènement pour passer à l'action!* »

1.10. Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) – Inscription au tournoi de golf annuel
1.11. L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres – Entériner une commandite pour frais de photocopies
1.12. L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres – Appui au projet « On ne s'en cache pas, l'île à vélo, c'est 23 km de bonheur! » dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)
1.13. Vêtements corporatifs – Paiement des factures numéros 14586 et 14587 à Impressions ProDesign

2. <u>Sécurité publique</u>

2.1. Service incendie – Entériner l'achat de t-shirts pour la brigade incendie
2.2. Service incendie – Entériner le mandat donné à La boutique du plongeur (triton) Ltée pour l'entretien semi-annuel du compresseur à la caserne
2.3. Service incendie – Commandite au Festival des pompiers de Charlevoix
2.4. Service incendie – Achat de radios mobiles pour véhicule
2.5. Service incendie – Adhésion annuelle à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec
2.6. Service incendie – Achat d'autocollants pour les véhicules personnels des membres de la brigade
2.7. Sécurité civile – Adoption du plan municipal de sécurité civile

3. <u>Voirie et travaux publics / Transport</u>

3.1. Bâtiments municipaux – Services professionnels pour conformité à la norme comptable SP-3280 concernant les obligations reliées à la mise hors service d'immobilisations

4. <u>Hygiène du milieu</u>

4.1. Réseaux d'aqueduc et d'égout – Adoption du plan de gestion des actifs en eau
4.2. Réseau d'aqueduc – Correction de l'entrée d'eau de la propriété portant le matricule numéro 1247-29-2071 (14, chemin du Ruisseau-Rouge)
4.3. Réseau d'aqueduc – Achat d'une sonde pour le turbidimètre d'eau brute
4.4. Réseau d'égout – Réparation d'une fuite au poste de pompage PP-5

5. <u>Aménagement / Urbanisme et Développement / Environnement</u>

5.1. Projet Signature local – Demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix (Fonds Régions et ruralité – volet 3) pour la phase de réalisation des travaux
5.2. Projet Signature local – Octroi de mandats pour la réalisation des travaux
5.3. Projet Signature local – Paiement de la facture numéro 202652 à HARP Consultant
5.4. Projet Signature supralocal – Signature d'un contrat de services avec la MRC de Charlevoix
5.5. Projet Signature supralocal – Octroi de mandats pour mobilier urbain et végétaux
5.6. Demande de dérogation mineure 2026-03 – Propriété située au 81, chemin de la Bourroche
5.7. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas - Entériner l'achat de supports à vélos
5.8. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Achat d'une table à langer et d'un casier pour la toilette
5.9. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Construction du pavillon d'accueil - Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 1 à 9361-3115 Québec Inc.
5.10. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 2 à Tessier Récréo-Parc Inc.
5.11. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 3 à Tessier Récréo-Parc Inc.
5.12. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Achat de rosiers rugueux pour haie du côté du chemin Perron
5.13. Terrain de jeux de l'Islet et Roche à Caya – Achat de supports à vélos
5.14. Parc de la Roche à Caya – Entériner l'autorisation de camper au Camp Le Manoir
5.15. Parc du Havre Jacques-Cartier – Remplacement des équipements d'éclairage
5.16. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à Acier Picard pour découpes en acier Corten (affiche et mobilier urbain)

6. <u>Loisirs et culture</u>

6.1. Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres – Paiement de l'aide au fonctionnement pour l'année 2026
6.2. Vision régionale des sentiers pédestres – Adoption de la politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix
6.3. Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres – Autorisation d'une programmation de danse en ligne sur les différents sites municipaux

7. <u>Dépôt des rapports, comptes rendus et documents divers</u>

8. <u>Varia</u>

9. <u>Rencontres et représentations</u>

10. <u>Période de questions</u>

11. <u>Levée de l'assemblée</u>

Adoptée

Démantèlement du monument Jacques-Cartier - Point d'information par Parcs Canada

Mesdames Michèle Leblond et Stéphanie Roy, représentantes de Parcs Canada, présentent le projet de démantèlement du monument Jacques-Cartier en raison de son état de dégradation, le tout dans l'objectif de relocalisation de la plaque commémorative, de démantèlement du monument actuel avec don des pierres à la municipalité et de cession éventuelle du terrain en faveur de la municipalité, à laquelle monsieur le maire et madame Maryse Beauchesne, membre du comité de travail, ont participé afin de présenter la vision de la municipalité. Une copie de cette présentation est déposée au dossier correspondant sous la cote 703-104-2326.

2026-07-256 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026.

Adoptée

2026-07-257 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2026.

Adoptée

2026-07-258 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juin 2026

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de juin 2026, totalisant la somme de 712 673.62 $.

COMPTES PAYÉS JUIN 2026	
Masse salariale	27 469.2
Christyan Dufour, salaire maire Juin 2026	1 345.5
Marc-André Cournoyer, salaire conseiller Juin 2026	418.3
Bernard Boudreault, salaire conseiller Juin 2026	568.3
Martine Harvey, salaire conseillère Juin 2026	548.3
Patrice Harvey, salaire conseiller Juin 2026	658.3
Kathleen Normand, salaire conseillère Juin 2026	440.3
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère et maire suppléante Juin 2026	617.9
Desjardins (RVER - Juin 2026)	3 752.9
Revenu Canada (remises Juin 2026)	5 603.5
Revenu Québec (remises Juin 2026)	13 940.5
Atmosphäre	9 102.4
Bell Canada	146.4
Bell Mobilité	193.4
Carnaval IAC - 43e Tournoi de Balle-molle 2026	500.0
Carnaval IAC - Symposium "Une bouffe de couleurs"	500.0
Cèdréco	1 503.8
CIHO-FM - Commandite campagne de financement " 40 ans de radio, 40 ans de CIHO"	500.0
Communication Charlevoix	1 945.2
Coopération de Cablodistribution de l'arrière-pays	163.1
Coop de l'arbre	1 730.3
Construction MP	1 860.3
DA-RE-L Excavation Inc.	9 790.1
Entadem	103.6
Éric Dufour - Frais de déplacement	1 239.2
Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.	17 325.5
Excavation Guylain Tremblay (9101-3243 Québec Inc.)	14 611.2
Géoparc de Charlevoix	1 264.7
Groupe Qualinet Inc.	885.3
Groupe Régis Côté Inc.	4 886.4
Hélie Camions Incendie Inc.	112 124.7
Hydro-Québec	5 141.1
Laboratoire d'expertises de Québec Ltée	2 557.0
Latéral Conseil Inc.	6 444.3
Léa Chamberland - Don à la naissance - Éloise Vachon	250.0
Les Éditions Nordiques	3 449.2
Location Maslot Inc.	710.4
Martin Tremblay Meubles Inc.	1 283.9
Mobi-Mobilier urbain Inc.	34 415.3
Nvira Environnement Inc.	7 203.1
Pamela Harvey - Remboursement activité sportive - Nolan Dufour	89.0
Pétro-Canada	498.5
Pétrole Irving	829.9
Purolator	66.5
Signalisation Gardaworld SENC	3 475.1
Tessier Récréo-Parc	167 735.3
Tourisme Isle-aux-Coudres	28 089.0
Visa Desjardins	2 800.1

ULINE	2 844.0
SOUS-TOTAL :	**503 622.2**
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	66.8
Hydro-Québec	9 723.2
Meunerie Charlevoix Inc.	1 478.1
SOUS-TOTAL :	**11 268.2**
COMPTES À PAYER	
Alimentation W. Boudreault	55.0
Atelier Zig-Zag	259.8
A. Tremblay & Frères Ltée	12.1
Bureauthèque Pro Inc.	611.0
Cèdrédo	551.8
Christyan Dufour - Frais de déplacement	336.2
Énergie et Ressources Naturelles	54.0
Équipement Médical Rive Nord (EMRN)	53.8
FQM Assurances	627.8
Girard-Hébert Inc.	2 299.5
Jérôme Desgagnés - Frais de déplacement	121.9
Lettrage & Gravure Larouche	206.9
Location Maslot Inc.	114.9
Luis Dufour - Remboursement dépenses	40.1
MJS Inc.	1 503.6
MRC de Charlevoix	180 831.7
Novexco Inc.	316.2
Permaligne Inc.	362.1
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	1 024.4
Raynold Perron - Frais de déplacement	38.9
Roxane Pedneault - Frais de déplacement	24.0
Solutions D.E. Multiservices	1 887.6
Ville de Baie-Saint-Paul	371.8
SOUS-TOTAL :	**191 706.0**
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT Inc.	2 089.6
Eurofins Environnex	1 074.3
Novexco Inc.	376.2
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	499.0
Sani Charlevoix	1 586.6
Transport RJ Tremblay Inc.	451.1
SOUS-TOTAL :	**6 077.0**
TOTAL :	**712 673.6**

Adoptée

2026-07-259 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 242 000 $ qui sera réalisé le 17 août 2026**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 242 000 $ qui sera réalisé le 17 août 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2019-07	40 700 $
2019-07	21 800 $
2020-06	1 274 200 $
2020-06	799 300 $
2026-04	106 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2019-07, 2020-06 et 2026-04, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 août 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de Charlevoix

130, RUE JOHN-NAIRNE

LA MALBAIE, QC

G5A 1Y1

8. Que les obligations soient signées par le maire ou, en son absence, la maire suppléante, et la greffière-trésorière ou, en son absence, la greffière-trésorière adjointe. La Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019-07, 2020-06 et 2026-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 août 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

2026-07-260 **Tarification incitative des déchets – Achat et distribution de sacs en papier pour promouvoir le compostage**

CONSIDÉRANT la tarification incitative des déchets instaurée par la MRC de Charlevoix et qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2027;

CONSIDÉRANT QU'une bonne gestion des matières résiduelles (recyclage et compostage) permet de réduire considérablement la proportion de déchets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser le compostage afin de diminuer les déchets;

CONSIDÉRANT QUE seuls les sacs en papier sont acceptés pour le compostage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter des sacs de papier brun auprès de Quincaillerie et Garage Ovila Dufour, au coût d'environ 150 $ plus taxes, et ce, afin de distribuer gratuitement dix (10) sacs de papier par adresse civique. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-261 **Santé – Inscription à la formation « *Municipalités en santé : un évènement pour passer à l'action!* »**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire le conseiller Marc-André Cournoyer et la conseillère Kathleen Normand à la formation « *Municipalités en santé : un évènement pour passer à l'action!* » qui aura lieu à Trois-Rivières le 9 septembre prochain, et ce, au coût de 50 $ chacun. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-262 **Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) – Inscription au tournoi de golf annuel**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire monsieur le maire au tournoi de golf de la CTAQ de Charlevoix dont tous les fonds amassés sont dédiés à l'achat de défibrillateurs externes automatisés (DEA) qui aura lieu le 21 août prochain au Club de golf de Baie-Saint-Paul, et ce, au coût de 125 $ par participant non-membre du club (golf et souper). Par la présente, la dépense, tous les frais de déplacement qui y sont associés ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-263 **L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres – Entériner une commandite pour frais de photocopies**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la commandite accordée à L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres pour les photocopies de documents effectuées par la municipalité sur le papier fourni par l'organisme concernant son Assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 17 juin dernier, et ce, en leur chargeant seulement le prix coûtant.

Adoptée

2026-07-264 **L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres – Appui au projet « On ne s'en cache pas, l'île à vélo, c'est 23 km de bonheur! » dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), offre des subventions allant jusqu'à 50 000 $ pour des projets communautaires pour les aînés afin d'accroître leur inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres dessert activement les aînés de notre communauté et souhaite déposer un projet intitulé projet « On ne s'en cache pas, l'île à vélo, c'est 23 km de bonheur! » lequel consiste en l'acquisition d'un vélo adapté de type cyclopousse permettant d'offrir des promenades aux aînés accompagnés par des bénévoles, qu'ils vivent à domicile ou en centre d'hébergement, et visant à briser l'isolement social, tout en créant des occasion d'échanges, de rencontres et de participation à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint les objectifs de la municipalité, notamment en matière de participation sociale, d'inclusion et de soutien aux personnes âgées de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal appuie officiellement la demande de subvention soumise par l'organisme L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour son projet « On ne s'en cache pas, l'île à vélo, c'est 23 km de bonheur! ».

Adoptée

2026-07-265 **Vêtements corporatifs – Paiement des factures numéros 14586 et 14587 à Impressions ProDesign**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement des factures numéros 14586 et 14587 d'Impressions ProDesign au coût respectif de 1 676.34 $ et 643.29$ taxes incluses, pour un montant total de 2 319.63 $ lesquelles concernent les vêtements pour les employés de la voirie, des travaux publics et des réseaux d'aqueduc et d'égout, les vêtements de représentation pour monsieur le maire ainsi que les t-shirts pour le comité « Les amis du Bout d'en Bas ».

Adoptée

2026-07-266 **Service incendie – Entériner l'achat de t-shirts pour la brigade incendie**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de 24 t-shirts pour les membres de la brigade incendie, et ce, auprès d'Impression Pro Design, au coût de 480 $ plus taxes et livraison, le tout selon l'offre de services reçue par courriel le 30 juin dernier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-267 **Service incendie – Entériner le mandat donné à La boutique du plongeur (Triton) Ltée pour l'entretien semi-annuel du compresseur à la caserne**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat qui a été confié à La boutique du plongeur (Triton) Ltée pour l'entretien semi-annuel du compresseur *Jordair* se trouvant à la caserne incendie, et ce, au coût de 2 386.30 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-268 **Service incendie – Commandite au Festival des pompiers de Charlevoix**

CONSIDÉRANT QUE la brigade de notre service incendie ne participe pas cette année à la 31^{e} édition du Festival des pompiers de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer le Festival des pompiers de Charlevoix qui aura lieu dans la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, les 7 et 8 août prochains, et ce, au montant de 250 $. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-269 **Service incendie – Achat de radios mobiles pour véhicule**

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter deux radios mobiles pour installer dans les véhicules du service incendie, auprès de Communications Charlevoix, et ce, au coût de 2 466.64 $ plus taxes, le tout selon l'offre de services portant le numéro 2026-0707-001. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-270 **Service incendie – Adhésion annuelle à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour l'année 2026, au coût de 327 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-271 **Service incendie – Achat d'autocollants pour les véhicules personnels des membres de la brigade**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter 25 autocollants à apposer dans la vitre avant des véhicules personnels des membres de la brigade incendie, et ce, auprès de MEDIMAGE, au coût de 7.95 $ chacun, pour un total de 198.75 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-272 **Sécurité civile – Adoption du plan municipal de sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la firme Services conseils StraTJ inc., de concert avec l'administration municipale, soit adopté;

QUE madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE la présente résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée

2026-07-273 **Bâtiments municipaux – Services professionnels pour conformité à la norme comptable SP-3280 concernant les obligations reliées à la mise hors service d'immobilisations**

CONSIDÉRANT la norme SP-3280 - O*bligations liées à la mise hors service d'immobilisations* (OMHS) élaboré par la Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP);

CONSIDÉRANT QUE cette norme exige de constater un passif et de comptabiliser les coûts prévus pour la mise hors service, le démantèlement ou la décontamination (ex. : enlèvement de l'amiante) des immobilisations corporelles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire appel à une firme spécialisée pour identifier, évaluer et documenter adéquatement ces obligations juridiques et comptables de même que les coûts futurs qui y sont reliés;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. a soumis l'offre de services la moins élevée pour réaliser ce mandat au montant de 38 075 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a pas été prévu au budget de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. pour la réalisation des travaux et l'accompagnement visant la conformité à la norme SP 3280, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service présentée le 24 avril 2026;

D'AUTORISER une dépense totale de 38 075 $ plus taxes;

D'AUTORISER la signature du contrat par la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, par la greffière-trésorière adjointe;

D'IMPUTER cette dépense au surplus accumulé au 31 décembre 2025.

Adoptée

2026-07-274 **Réseaux d'aqueduc et d'égout – Adoption du plan de gestion des actifs en eau**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » préparé par Tetra Tech Inc. en date du 8 juillet 2026 et d'autoriser le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée

2026-07-275 **Réseau d'aqueduc – Correction de l'entrée d'eau de la propriété portant le matricule numéro 1247-29-2071 (14, chemin du Ruisseau-Rouge)**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux d'aqueduc qui ont eu lieu pour la mise en place des nouveaux réseaux au début des années 2000, la valve d'entrée d'eau principale qui dessert la résidence située au 14, chemin du Ruisseau-Rouge a été positionnée dans l'entrée d'autos des résidences des 14 et 16, chemin du Ruisseau-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont à corriger puisque lors de la période de dégel une crevasse se forme et la valve sort du sol;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en déneigement du propriétaire accroche régulièrement la valve;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement appartient à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer des travaux correctifs de la valve principale d'entrée d'eau de la propriété située au 14, chemin du Ruisseau-Rouge avec un entrepreneur local, le tout au coût estimé de 4 000 $. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-276 **Réseau d'aqueduc – Achat d'une sonde pour le turbidimètre d'eau brute**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une sonde pour le nouveau turbidimètre d'eau brute qui a été installé récemment, le tout auprès de Veolia Water Technologies Canada Inc., au montant de 11 716.19 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés et payables via la programme TECQ 2024-2028, sous réserve de l'approbation de la nouvelle programmation par le ministère.

Adoptée

2026-07-277 **Réseau d'égout – Réparation d'une fuite au poste de pompage PP-5**

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater 2841-1825 Québec Inc. (Excavation G. Perron) et Gaétan Bolduc et associés afin de réparer la fuite au poste de pompage PP-5. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-278 **Projet Signature local – Demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix (Fonds Régions et ruralité – volet 3) pour la phase de réalisation des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la phase de planification de l'aménagement du projet Signature local est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'exécution sont estimés à la somme de 208 080 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la somme disponible dans le Fonds Régions et ruralité – volet 3 de la MRC de Charlevoix pour le projet Signature de L'Isle-aux-Coudres est de 134 096 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

PRÉSENTER une demande de soutien financier au montant de 208 080 $ taxes incluses à la MRC de Charlevoix, dans le cadre du Fonds Régions et ruralité (FRR) – Volet 3, concernant la réalisation des travaux;

QUE la municipalité s'engage à assumer la part restante des coûts associés à ce projet qui ne sont pas assumés par la MRC de Charlevoix, soit la somme de 73 984 $, le tout à même le surplus accumulé au 31 décembre 2025, et se réserve le droit de trouver d'autres partenaires financiers pour contribuer à sa mise de fonds;

NOMMER madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou, en son absence, madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, pour signer tout document afférent à cette demande d'aide financière et faire tout ce qui est utile et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2026-07-279 **Projet Signature local – Octroi de mandats pour la réalisation des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la phase de planification de l'aménagement du projet Signature local est terminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de passer à la phase d'exécution des travaux, le tout selon les plans et devis produits par Nvira environnement en date du 30 mars 2026, en régie interne sous la supervision de monsieur Philippe Harvey, ingénieur chez HARP Consultant, et selon divers contrats à être accordés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimé au montant de 208 080 $, dont 134 096 $ sont subventionnés par la MRC de Charlevoix et le résiduel doit provenir de la municipalité ou d'autres partenaires privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

MANDATER 9214-9897 Québec Inc. (Centre jardin de la Baie) pour la fourniture de végétaux (arbres, arbustes et vivaces) ainsi que les engrais et tuteurs nécessaires, le tout au coût estimé de 9 000 $ plus taxes;

MANDATER Béton T.C.G. Inc. pour le coffrage et le décoffrage des dalles de béton, incluant l'Acier d'armature et installation sur briques, ainsi que la fourniture du béton et la finition, le tout selon l'offre de services datée du 29 avril 2026, portant le numéro 550, au montant de 27 787.50 $ plus taxes et au taux de 95.43 $ de l'heure pour tout travaux non prévus à L'offre en plus d'un taux de 1$ du pied carré pour l'habillage des dalles si coulée en période de gel;

MANDATER Simexco (Aquajeux) pour la fourniture et l'installation d'équipements de jets, le tout selon l'offre de services datée du 20 avril 2026, projet numéro BD065-260209_Inst, au montant de 68 588.62 $ plus taxes et livraison des équipements;

MANDATER 2841-1825 Québec Inc. pour la fourniture de la machinerie nécessaire à la réalisation des travaux, y compris la main d'œuvre pour opérer les machines, le tout en fonction des prix soumis en début d'année et selon l'estimé préparé par monsieur Philippe Harvey, ingénieur, au montant estimé de 17 250 $ plus taxes;

LOUER un rouleau compacteur auprès de Location Maslot Inc., au coût de 1 500 $ plus taxes;

MANDATER 9101-3243 Québec Inc. pour la fourniture de matériaux granulaires, le tout en fonction des prix soumis en début d'année et selon l'estimé préparé par monsieur Philippe Harvey, ingénieur, au montant estimé de 15 347.50 $ plus taxes;

MANDATER Clôture JM (Joël Marcoux) pour la fourniture et l'installation de clôtures, le tout selon l'offre de services datée du 29 avril 2026, projet numéro 1936, au montant de 6 846.84 $ plus taxes;

D'ACHETER un abri de 12 pieds par 20 pieds auprès de Delightful Yard ou autre, en aluminium, au montant de 6 095 $ plus taxes;

MANDATER ASTAR services d'arpentage (9324-5462 Québec Inc.) pour des relevés d'arpentage au montant estimé par monsieur Philippe Harvey, ingénieur chez HARP Consultant, de 4 500 $ plus taxes;

MANDATER Les transporteurs en vrac de Charlevoix Inc. pour le transport des matériaux granulaires déjà détenus par la municipalité, le tout selon les taux en vigueur;

D'ACHETER tous les équipements et matériaux requis, notamment la fibre de bois, des semences de gazon, des pièces de raccordement pour le branchement des jets d'eau aux réseaux d'aqueduc et d'égout, etc.;

Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-280 **Projet Signature local – Paiement de la facture numéro 202652 à HARP Consultant**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorise le paiement de la facture portant le numéro 202652 d'HARP Consultant, au montant de 2 675$ plus taxes, représentant une partie des frais autorisés par la résolution numéro 2026-06-050 pour des honoraires professionnels associés à la gestion du projet Signature local.

Adoptée

2026-07-281 **Projet Signature supralocal – Signature d'un contrat de services avec la MRC de Charlevoix**

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre défrayé par la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONCLURE un contrat de services avec la MRC de Charlevoix concernant l'aménagement de la « Place de l'Étoile » qui sera réalisé au Parc de la Roche à Caya dans le cadre du projet Signature supra local, par laquelle la municipalité s'engage à assurer la gestion complète du projet incluant la coordination des fournisseurs et le respect de l'échéancier et du budget, les travaux d'aménagement, l'installation de mobilier urbain et l'aménagement paysager, le tout au coût de 28 403.31 $ plus taxes;

DE NOMMER la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la greffière-trésorière adjointe, pour signer le contrat de services pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2026-07-282 **Projet Signature supralocal – Octroi de mandats pour mobilier urbain et végétaux**

CONSIDÉRANT la résolution précédente concernant l'entente de services à être conclue entre la municipalité et la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER un mandat à Productions Légions pour l'achat de trois balançoires et d'une table en forme d'étoile, le tout selon les plans et devis à être fournis par la MRC de Charlevoix, au coût

total de 17 323.31 $ plus taxes, soit 8 693.91 $ pour les balançoires et 8 629.40 $ pour la table de pique-nique;

D'OCTROYER un mandat à Lupin Fruit pour l'achat de végétaux dont la liste est produite en annexe de la présente résolution, le tout au coût total de 1 080 $ plus taxes.

Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-283 **Demande de dérogation mineure 2026-03 – Propriété située au 81, chemin de la Bourroche**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-03 qui a été déposée concernant la propriété située au 81, chemin de la Bourroche aussi connue et désignée comme étant notamment composée du lot 5 275 706 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser l'implantation d'une gloriette (gazébo) en cour avant alors que l'article 133 du Règlement de zonage numéro 2022-15 ne permet que l'implantation de ce type de bâtiment accessoire en cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 25 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont rencontrés le 8 juillet dernier, à laquelle rencontre a assisté monsieur Olivier Néron, inspecteur en bâtiment et en environnement, et ont émis une recommandation favorable dans ce dossier à la condition de positionner la gloriette à au moins dix mètres (10 m) de la ligne de rue et de manière à ce qu'elle ne se retrouve pas non plus devant le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est située dans une zone de contrainte, soit une zone inondable de faible courant, que le demandeur peut faire autrement et que le conseil municipal a déjà refusé une demande similaire dans le secteur sud de l'Isle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2026-03 afin d'autoriser l'implantation d'une gloriette (gazébo) en cour avant alors que l'article 133 du Règlement de zonage numéro 2022-15 ne permet que l'implantation de ce type de bâtiment accessoire en cour latérale ou arrière;

QUE des copies de la présente résolution soient transmises au demandeur ainsi qu'à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

Adoptée

2026-07-284 **Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas - Entériner l'achat de supports à vélos**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rayer le point à l'ordre du jour puisque la résolution a déjà été adoptée.

Adoptée

2026-07-285 **Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Achat d'une table à langer et d'un casier pour la toilette**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement au Parc de la pointe du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QUE la toilette écologique achetée auprès de Atmosphäre ne possède aucun rangement ni table à langer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un casier de rangement ainsi qu'une table à langer pour selon un budget total d'environ 750 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-286 **Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Construction du pavillon d'accueil – Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 1 à 9361-3115 Québec Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat à 9361-3115 Québec Inc. (Production Légion) pour la construction d'un pavillon d'accueil au Parc de la pointe du Bout d'en Bas en vertu de la résolution adoptée le 13 avril 2026 et portant le numéro 2026-04-143;

CONSIDÉRANT QUE 9361-3115 Québec Inc. a soumis le décompte progressif numéro 1 daté du 10 juillet 2026 pour les travaux exécutés entre le 1er mai et le 10 juillet 2026, au montant 52 709.35 $ (taxes incluses), représentant le montant de 50 937.98 $ moins la retenue applicable de 10 % plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par monsieur Charles Guimont, candidat à la profession d'architecte chez Groupe Régis Côté Inc., en date du 13 juillet 2026, tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 à 9361-3115 Québec Inc., au montant de 52 709.35 $;

QUE ce paiement soit effectué conformément aux modalités du contrat et à la recommandation de monsieur Charles Guimont, candidat à la profession d'architecte chez Groupe Régis Côté Inc.

Adoptée

2026-07-287 **Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 2 à Tessier Récréo-Parc Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat pour l'installation de jeux d'eau et d'un module de jeux à Tessier Récréo-Parc Inc. en vertu de la résolution adoptée le 26 janvier 2026 et portant le numéro 2026-01-037;

CONSIDÉRANT QUE Tessier Récréo-Parc Inc. a soumis le décompte progressif numéro 2 daté du 1er juillet2026 pour les travaux exécutés en date du 30 juin 2026, au montant 70 260.78 $ (taxes incluses), représentant le montant de 67 899.57 $ moins la retenue applicable de 10 % plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut le paiement de travaux réalisés suite à une directive de changement autorisée par le conseil municipal via la résolution 2026-06-238, soit la directive émise par monsieur Frédéric Rochon, ingénieur chez Girard-Hébert Inc. pour des travaux supplémentaires au montant de 4 235 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par monsieur Frédéric Rochon, ingénieur chez Girard-Hébert Inc., en date du 8 juillet 2026, tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 à Tessier Récréo-Parc Inc., au montant de 70 206.78 $, taxes incluses, lequel inclut le montant de la directive de changement mentionnée au préambule de la présente résolution;

QUE ce paiement soit effectué conformément aux modalités du contrat et à la recommandation de monsieur Frédéric Rochon, ingénieur de la firme Girard-Hébert Inc.

Adoptée

2026-07-288 **Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 3 à Tessier Récréo-Parc Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat pour l'installation de jeux d'eau et d'un module de jeux à Tessier Récréo-Parc Inc. en vertu de la résolution adoptée le 26 janvier 2026 et portant le numéro 2026-01-037;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont fait l'objet d'une réception provisoire en date du 23 juin 2026, telle que constatée au certificat de réception provisoire émis par monsieur Frédéric Rochon, ingénieur chez Girard-Hébert Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat confirme que les travaux sont substantiellement complétés, sous réserve de certaines déficiences ou travaux à parachever;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux documents contractuels, une retenue de dix pour cent (10 %) a été appliquée sur les paiements et que la moitié de cette retenue peut être libérée à la suite de la réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE Tessier Récréo-Parc Inc. a soumis le décompte progressif numéro 3 daté du 1er juillet2026 pour les travaux exécutés en date du 30 juin 2026, au montant 13 222.02 $ (taxes incluses), représentant le paiement de la moitié de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par monsieur Frédéric Rochon, ingénieur chez Girard-Hébert Inc., en date du 8 juillet 2026, tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la libération de cinquante pour cent (50 %) de la retenue contractuelle applicable au contrat d'installation de jeux d'eau et d'un module de jeux conclu avec Tessier Récréo-Parc Inc.;

QUE le montant à être libéré s'élève à 13 222.02 $ taxes incluses;

QUE ce paiement soit effectué conformément aux modalités du contrat et à la recommandation de monsieur Frédéric Rochon, ingénieur de la firme Girard-Hébert Inc.

Adoptée

2026-07-289 **Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Achat de rosiers rugueux pour haie du côté du chemin Perron**

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation des jeux d'eau ont nécessité du remplissage et une modification du terrain contigu au chemin Perron, lequel est un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers des jeux d'eau entrent sur le site via le chemin Perron, ce qui n'est pas souhaitable;

CONSIDÉRANT QU'une délimitation des terrains doit être faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter des plants de rosier rugueux, l'emblème floral de L'Isle-aux-Coudres, auprès de 9214-9897 QUÉBEC INC. (Centre jardin de la Baie) afin de créer une haie entre la limite ouest du terrain de jeux de l'Islet et le chemin Perron, le tout au montant approximatif de 525 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-290 **Terrain de jeux de l'Islet, hôtel de ville et Roche à Caya – Achat de supports à vélos**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter trois (3) supports à vélos, afin d'en placer un au terrain de jeux de l'Islet à proximité des jeux d'eau, un derrière l'hôtel de ville (projet Signature local) et un au Parc de la Roche à Caya, et ce, au coût de 710 $ chacun, plus la livraison, pour une dépenses totale de 2 464.89 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-291 **Parc de la Roche à Caya – Entériner l'autorisation de camper au Camp Le Manoir**

CONSIDÉRANT la demande de Camp Le Manoir d'autoriser son camp de vacances à camper au Parc de la Roche à Caya lors de ses sorties en vélo-camping à L'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a lieu depuis plusieurs années, et ce, sans inconvénient;

CONSIDÉRANT QUE les dates choisies sont les 6, 7, 20 et 21 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil municipal était favorable à cette autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'autorisation donnée à Camp Le Manoir à venir camper avec son camp de vacances les 6 et 7 juillet ainsi que les 20 et 21 juillet 2026 au Parc de la Roche à Caya.

Adoptée

2026-07-292 **Parc du Havre Jacques-Cartier – Remplacement des équipements d'éclairage**

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les entreprises d'électricité dufour Inc. afin de procéder au remplacement des équipements d'éclairage du Parc du Havre Jacques-Cartier étant donné que ceux-ci ne fonctionnent plus, et ce, au coût estimé d'environ 500$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-293 **Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à Acier Picard pour découpes en acier Corten (affiche et mobilier urbain)**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement au Parc de la pointe du Bout d'en Bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Acier Picard pour la production de découpes en acier Corten concernant l'affiche au début du stationnement et les éléments en acier des chaises longues dessinées par Atelier Vagabond.

Adoptée

2026-07-294 **Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres – Paiement de l'aide au fonctionnement pour l'année 2026**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'aide au fonctionnement des Moulins de l'Isle-aux-Coudres au montant de 18 540 $ pour l'année 2026. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-07-295 **Vision régionale des sentiers pédestres – Adoption de la politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix**

CONSIDÉRANT QUE la randonnée pédestre représente une activité importante sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, engendrant des bénéfices pour la santé de la population locale et générant des retombées importantes pour l'économie régionale;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité d'un réseau de sentiers offrant une expérience de qualité diversifiée et accessible à tous dans un cadre sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'il existe plusieurs enjeux, notamment ceux relatifs au maintien des actifs, à la sécurité, à l'harmonisation des usages, de même qu'à la conservation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT qu'un important exercice de concertation ouverte à l'ensemble des acteurs concernés par la randonnée pédestre a été effectué dans le cadre de l'élaboration de la Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que l'exercice a mené à la formulation d'une vision d'avenir, de valeurs communes et d'orientations propres au contexte charlevoisien, destinées à répondre aux enjeux soulevés de manière cohérente et favoriser la pérennité du réseau régional de sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité que les organisations de la région adoptent la Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix afin de démontrer l'adhésion et l'engagement envers la vision, les valeurs et les orientations définies collectivement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres adopte la politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix et qu'elle adhère ainsi à la vision, aux valeurs et aux orientations qui ont résulté de l'exercice.

Adoptée

2026-07-296 **Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres – Autorisation d'une programmation de danse en ligne sur les différents sites municipaux**

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres en collaboration avec Isle-Danse en ligne à tenir des soirées de danse en ligne, au cours du mois d'août, au Parc de la pointe du Bout d'en Bas et au Quai de l'Anse.

Adoptée

2026-07-297 **Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants :

- Mobilité Charlevoix | Rapport annuel 2025, sous la cote 603-104-2297;
- MRC de Charlevoix | Certificat de publication de l'avis public concernant le règlement numéro 214-25 établissant les modalités de répartition de la quote-part des municipalités locales pour le fonctionnement de certains services de la MRC de Charlevoix et remplaçant le règlement numéro 213-24, sous la cote 114-241-144;
- Le Festif! de Baie-St-Paul | Rapport de visibilité de la 9e édition du Festif! à l'école, sous la cote 802-111-7837;

- ZIP Saguenay - Charlevoix | Rapport d'activité concernant la plantation de végétaux pour verdir le stationnement de la pointe du Bout d'en Bas, sous la cote 403-153-1988;
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec | Invitation à ne conférence de presse concernant la traverse de L'Isle-aux-Coudres, sous la cote 603-121-1512;
- Rapport financier semestriel au 30 juin 2026;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec | Aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – volet : Projets particuliers d'amélioration (dossier HHX99437), sous la cote 602-000-7632;
- Société des traversiers du Québec | Accusé réception de la demande de bonification à l'horaire de la Traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive de monsieur Luc Morneau, v-p à l'exploitation par intérim, par courriel, le 10 juillet 2026, sous la cote 603-121-1512.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 50.

_____ _____

Christyan Dufour, maire **Pamela Harvey, notaire, DMA**
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 août 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.